

Avis voté à la séance plénière du 23 octobre 2019

Les métropoles : apports et limites pour les territoires

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Il y a un an débutait le mouvement dit des « *gilets jaunes* ». Un mouvement que beaucoup d'acteurs, le CESE compris, avaient pressenti. Un mouvement qui exprimait déjà, au-delà d'un ras-le-bol fiscal, le sentiment d'abandon de certains territoires et d'accroissement des fractures territoriales ainsi que la volonté de vivre décemment.

Le projet d'avis soumis a le mérite de proposer et de rappeler des solutions qui devraient être mises en œuvre depuis bien trop longtemps.

À ce titre, notre groupe retient trois éléments.

Le premier est la coopération entre les territoires. Pour réduire l'écart d'accès aux services publics entre les citoyennes et citoyens, il convient de faciliter les échanges et les déplacements. Aussi, nous soutenons le développement des contrats de réciprocité notamment concernant les transports. Les mesures de péréquation nous semblent également à soutenir.

De plus, afin d'éviter des effets de congestion à l'intérieur et autour des métropoles et l'étalement urbain, nous sommes favorables aux mesures de densification raisonnée et à la nécessaire intégration du besoin de nature.

Il nous faut relocaliser le travail, la production alimentaire et les services de tous les jours afin d'éviter aux habitantes et habitants des métropoles et des territoires alentours des trop longs trajets. À ce titre, le prochain avis du CESE "mobilité, travail et emploi" fera, nous l'espérons, des propositions supplémentaires pour continuer de poursuivre l'objectif global de réduction des mobilités.

Enfin, dans le contexte de réchauffement climatique dans lequel nous évoluons, il nous semble indispensable de transformer radicalement les métropoles pour les rendre plus résilientes et auto productrices. Pour cela, nous rejoignons les conclusions de précédents avis du CESE sur la nature en ville et l'agriculture urbaine et nos nombreuses préconisations sur le développement des mobilités douces, des transports en commun et de l'intermodalité.

En conclusion, cet avis rappelle la volonté pour notre assemblée d'une réelle politique d'aménagement du territoire qui oblige l'État à traiter avec égalité toutes les concitoyennes et tous les concitoyens.

Le groupe a voté cet avis.